

**COMMUNE DE SPERACEDES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020 à 18h**

**PROCES VERBAL**

Approuvé le 29 septembre 2020

**Présents :**

MACARIO Jean-Marc, PIERRET Michel, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ APPROBATION DU PV DU 10 JUILLET 2020**

**2/ DELIBERATIONS**

- **Approbation du compte de gestion**
- **Vote du compte administratif**
- **Affectation des résultats**
- **Taux des taxes**
- **Loyers logements communaux, taxi, ball trap**
- **Indemnité de conseil allouée au trésorier principal**
- **Vote du budget primitif**
- **Désignation des délégués pour le PNR**
- **Désignation du correspondant défense**

**3/ QUESTIONS DIVERSES**

**I. APPROBATION DU PV DU 10 JUILLET 2020**

Mme PINTUS aimerait que le mode de scrutin soit précisé pour l'élection des délégués au Canal Belletrud. Et demande qu'il soit rajouté, concernant la commission des finances, que M. le Maire a proposé aux listes d'opposition de désigner leur représentant et que le vote s'est fait à main levée. PV approuvé à l'unanimité.

**II. DELIBERATIONS**

**1. Approbation du compte de gestion**

M. le Maire rappelle qu'il est le reflet des comptes tenus par le trésorier et donne lecture des chiffres :

NR

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	672 434,83	1 140 519,65	1 812 954,48
Titres émis	456 306,58	1 170 596,94	1 626 903,52
Réductions titres		73 276,60	73 276,60
Recettes nettes	456 306,58	1 097 320,34	1 553 626,92
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	672 434,83	1 140 519,65	1 812 954,48
Mandats émis	232 849,71	1 026 081,81	1 258 931,52
Annulation de mandats		26 654,64	26 654,64
Dépenses nettes	232 849,71	999 427,17	1 232 276,88
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	223 456,87	97 893,17	321 350,04
Déficit			

Compte de gestion approuvée par 14 voix pour et 1 abstention (Mme PINTUS).

## 2. Vote du compte administratif

M. le Maire donne la présidence à Mme MAUBERT-REY, doyenne, qui donne lecture des chiffres du CA 2019 :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
A Résultat estimé de l'exercice	+ 97 893,17
B Résultats antérieurs reportés	+ 65 039,65
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 162 932,82
D Solde d'exécution d'investissement N-1	- 50 314,45
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 9359,90
Besoin de financement F = D+E	- 59 674,35
<b>AFFECTATION + H</b>	
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	+ 59 674,35
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 103 258,47
DEFICIT REPORTE D 002	

Intervention de M. Christophe ROUSTAN :

« Monsieur le Maire, Stéphanie DUCROZ et moi tenons à vous remercier d'avoir convié l'ensemble des conseillers municipaux à la première réunion de la commission des finances. Cela a permis aux nombreux conseillers municipaux nouveaux d'appréhender un peu mieux la complexité des finances publiques. La mairie ne possède pas de chéquier.

Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver le Compte administratif 2019. Le compte administratif est le reflet de la politique menée lors du dernier exercice. C'est le bilan de la dernière année de la précédente mandature. Certes le BP2019 n'était pas votre budget mais celui de votre prédécesseur mais vous l'avez approuvé tout comme l'ensemble des anciens conseillers municipaux à vos côtés aujourd'hui. Vous avez la lourde responsabilité de le présenter et de le faire approuver.

Ce compte administratif amène quelques réflexions de la part du groupe Spéracèdes au Coeur.

- Page 4 ne doit-il pas y avoir les informations financières de renseignées ?

- Page 13 chapitre 611 pourquoi une telle augmentation tout comme au chapitre 6135 ?

- Page 13 toujours chapitre 6156, on passe de 8.000€ à 17.199€ soit 115%

- Page 9 chapitre 13 114783€ de subventions reçues sur les 232344€ attendus ce qui vous a obligé à contracter un emprunt de 100.000€ pour compenser et attendre le solde des subventions que nous retrouvons au chapitre 16 des recettes d'investissement.

- Page 19 toujours pour les subventions d'investissement mais dans le détail au chapitre 1322 subventions région une différence de 60.674€. On retrouve ce manque de subvention pour la commune page 26 dans le détail de l'opération 43 Construction salle multi activités toujours au chapitre 1322 Crédits ouverts pour la subvention de la région 63.709€ > Crédits annulés 63.709€.

Donc nous devons encore percevoir cette somme de la région. Vous nous avez dit en commission des finances que le dossier Contrat PAS était clos pour la Région.

Je me permets de vous rappeler que le montant total de la subvention accordée par la Région pour cette opération est de 180.000€ pour une estimation de 400.000€ à l'époque.

On sait depuis combien cela a coûté : 565.000€ soit 41% de plus à la charge des Spéracèdoises et des Spéracèdois à condition que l'intégralité des subventions soient perçues.

Ce qui à mon humble avis n'est pas le cas.

Sauf à nous prouver le contraire avec les numéros de mandat et les montants, nous vous demandons monsieur le Maire de faire jouer votre proximité avec le vice-président du conseil régional, avant qu'il ne le soit plus, Philippe Tabarot, pour défendre les intérêts de vos concitoyens.

Monsieur le Maire en cohérence avec mon vote CONTRE en avril 2019 et pour la question de la subvention en reste à recevoir de la part de la Région je voterai CONTRE le compte administratif.

A titre exceptionnel, car n'ayant pas participé au budget primitif 2019, Stéphanie Ducroz s'abstiendra ».

M. le Maire pense que toutes les subventions attendues ont été versées. N'ayant pas tous les éléments, il propose de ressortir le dossier et de tout mettre à plat. Mme PINTUS, connaissant bien le dossier, propose son aide. M. ROUSTAN également.

Mme PINTUS souligne qu'à la page 18 du CA, il manque l'opération d'équipement 043, concernant la salle multi activités.

M. FRANK rajoute qu'il faudra revoir la convention concernant l'utilisation de cette salle.

M. MACARIO rajoute qu'il s'agit d'une salle dédiée au périscolaire et donc utilisée uniquement par les enfants. Le terme de « multi activités » n'est donc peut-être pas le plus adapté.

Mme PINTUS rappelle qu'il n'y a pas de convention de mise à disposition. Elle remercie ensuite M. le Maire d'avoir ouvert la commission des finances à l'ensemble des conseillers. Au vu du

manque de transparence, l'héritage de M. PASQUELIN est, d'après elle, trop lourd à porter, elle votera donc contre le CA 2019. Même interrogation et même vote contre pour M. FRANK.  
Sortie de M. MACARIO pour le vote. CA approuvé par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme PINTUS, Mrs FRANK et ROUSTAN) et 1 abstention (Mme DUCROZ).

### **3. Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, constatant les résultats de l'exercice 2019, décide d'affecter ces résultats comme suit :

#### **Reports**

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	273 771,32
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	65 039,65

#### **Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	223 456,87
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	97 893,17

#### **Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	21 242,85
En recettes pour un montant de :	11 882,95

#### **Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	59 674,35
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	59 674,35
--	-----------

Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	103 258,47
--	------------

<b>Total résultat de clôture 2019 Investissement 001 :</b>	50 314,45
--	-----------

<b>Total résultat de clôture 2019 Fonctionnement 002 :</b>	162 932,82
--	------------

Affectation validée par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme PINTUS, M. FRANK).

### **4. Taux des taxes**

Il est proposé de ne pas augmenter le taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti), pour l'année 2020. Rappel des taux :

Taxe d'Habitation	9,50 %
Taxe Foncier Bâti	8,29 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,80 %

Validé à l'unanimité.

## 5. Loyers logements communaux

Il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble des loyers des logements communaux pour l'année 2020. Validé à l'unanimité.

M. MACARIO rappelle à ce sujet qu'il a été décidé en commission des finances, étant donné la situation sanitaire actuelle, de suspendre le loyer du camion pizza pour les 6 derniers mois de l'année.

## 6. Loyer taxi

Il est proposé de ne pas augmenter le loyer du taxi (M. Cédrik GARINO).

Rappel du loyer actuel : 170,80€.

## 7. Loyer ball-trap

Il est proposé de ne pas augmenter le loyer du ball trap (M. SEMPE).

Rappel du loyer actuel : 1 212,60€.

Mme PINTUS informe qu'après consultation du bail en cours (mai 2019), il apparaît un loyer de 1500€. Lors du conseil municipal du 8 juillet 2018, il a été voté un bail commercial de 50 ans, or le bail de mai 2019 indique un bail de 99 ans.

Au vu de ces éléments, il est proposé de retirer la délibération et de la reporter à une date ultérieure.

## 8. Indemnité de conseil

L'arrêté du 3 septembre 1983 a créé l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor. M. KAREKINIAN ayant été le comptable du Trésor en poste à Grasse, il convient de lui attribuer cette indemnité. La somme sera communiquée en décembre. Pour information, elle était de 482€ en 2019. Délibération approuvée à l'unanimité.

## 9. Vote du Budget primitif

M. MACARIO souhaite remercier tous les participants à la commission des finances.

Il donne les principaux chiffres du BP, voté cette année exceptionnellement pour 6 mois.

Totaux des sections :

- En Fonctionnement
  - Dépenses : 1 228 219,47 €
  - Recettes : 1 228 219,47 €
- En Investissement
  - Dépenses : 196 367,94 €
  - Recettes 196 367,94 €

**TOTAL DU BUDGET 1 424 587,41 €**

Intervention de M. ROUSTAN :

« Monsieur le Maire vous nous proposez d'approuver le premier budget de votre mandature. Je dois reconnaître que l'exercice n'est pas simple ; vous avez été élu Maire le 04 juillet et vous devez faire voter le BP avant le 31 juillet. L'intervalle est court.

Même si nous pouvons comprendre que vous n'ayez inscrit aucune dépense d'investissement correspondante à vos promesses de campagne, nous le regrettons.

Nous le regrettons car vous connaissez mieux que quiconque ici l'inertie et la lenteur des montages administratifs des dossiers tels que l'école, le parking...

Ce budget appelle aussi des réflexions de la part de notre groupe et en particulier pour le dossier des photocopieurs.

- Page 7 chapitre 67 (charges exceptionnelles) on passe de 1.400€ à 81.200€. Vous nous avez expliqué en commission des finances que cela correspondait à une pénalité pour les contrats de maintenance des photocopieurs de la Mairie et que c'était le cadeau de départ de votre prédécesseur.

Il a renégocié quelques jours avant la fin de son mandat les contrats de maintenance pour les photocopieurs. Pourquoi ? dans l'intérêt de qui ? pas celui des Spéracèdoises et des Spéracèdois.

Qui a la réponse autour de cette table dans la majorité municipale ?

Ces contrats s'élèvent à la « modique » somme de 82.171€ par an pour 7 appareils. Cela fait très très cher l'appareil.

Nous pensons qu'il faut sérieusement se poser la question : « est-il judicieux d'avoir 4 photocopieurs en Mairie et trois à l'école dont deux en maternelle. ».

Alors certes nous retrouvons page 17 au chapitre 70878 un remboursement de 46.000€ mais il reste à la charge des contribuables 36.000€.

Merci monsieur Pasquelin pour ce beau cadeau. En espérant que cela soit le dernier et que vous, monsieur le Maire, n'en trouviez pas d'autres cachés au fond d'un tiroir.

- Page 15 assurance multirisques de 15.000€ nous passons à 20.000€. Je le redis car je l'ai dit pendant les six dernières années, il vous faut renégocier tous ces contrats dans l'intérêt de nos concitoyens.

- Nous constatons une augmentation de 10% du montant des indemnités d'élus. C'est légal et nous avons voté les taux d'indemnisation en sachant que le taux voté pour le Maire était supérieur à celui de votre prédécesseur. Mais c'est dommage.

- Enfin vous remettez au chapitre 7351 Taxe électricité la même somme qu'au BP2019 soit 50.000€ alors qu'au CA2019 nous n'avons reçu que 31.744€.

Certes ces sommes aléatoires espérées, car soumises à la consommation d'électricité sur la commune et par les contribuables, permettent d'équilibrer votre budget mais nous pensons qu'il aurait été plus sage de mettre la somme du CA2019.

- Enfin pour les subventions aux associations nous souhaitons vraiment que soit posée sur la table la question des associations extérieures à Spéracèdes.

Au regard de toutes ces réflexions mais principalement du fait que nous ne pouvons pas cautionner le cadeau, nous voterons contre votre budget primitif 2020 ».

M. FRANK remercie M. MACARIO pour la totale transparence apportée pour le vote de ce budget. Il pense que certaines lignes auraient pu être supprimées et qu'il faut essayer de rechercher au maximum les subventions qui peuvent être perçues. Pour ces raisons, il votera contre.

Vote contre également de Mme PINTUS (vote lié à la gestion des 6 premiers mois de l'année).

M. MACARIO rajoute que les dossiers seront désormais transparents, l'année 2020 est une année particulière mais à l'avenir, la commission des finances sera amenée à se réunir plus souvent.

Le BP 2020 est approuvé par 11 voix pour et 4 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK, M. ROUSTAN, Mme DUCROZ).

## **10. Désignation des délégués pour le PNR**

M. MACARIO informe :

Suite à une remarque de Mme PINTUS concernant le mode de scrutin pour la désignation des représentants, les délibérations concernant les délégués pour le Canal Belletrud et le SDEG, seront proposées à nouveau en septembre.

En vue d'assurer le fonctionnement du Parc Naturel Régional de Préalpes d'Azur, il est aujourd'hui nécessaire que la nouvelle assemblée procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Candidats : M. MACARIO, délégué titulaire et M. COMPIANI, délégué suppléant.

Mme PINTUS a également fait acte de candidature.

Le vote a lieu au scrutin secret uninominal.

Vote pour le titulaire :

M. MACARIO : 13 voix

Mme PINTUS : 2 voix

Vote pour le délégué suppléant :

M. COMPIANI : 11 voix

Mme PINTUS : 2 voix

Bulletins blancs : 2

M. MACARIO est élu délégué titulaire, M. COMPIANI, délégué suppléant.

## **11. Désignation d'un correspondant défense**

Un correspondant défense doit être désigné par la commune.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation, et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune. Il est proposé Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN.

M. ROUSTAN se porte candidat, son ancien travail lui ayant permis de cotoyer le secteur, mais il se fait peu d'illusion.

M. MACARIO rappelle qu'il a tenu ce rôle pendant 6 ans, au vu de la position de Spéracèdes, le rôle est assez limité.

Vote à main levée :

Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN : 13 voix

M. ROUSTAN : 2 voix

Mme PFEND-BARTHOLIN est désignée correspondant défense.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES**

**M. MACARIO** informe qu'en cette année particulière aucune manifestation ne sera programmée pour la fête de la Croix. Une messe a eu lieu le dimanche matin, n'ayant l'information que le vendredi soir, il n'a pas eu le temps d'en informer l'ensemble du conseil. Une nouvelle messe est prévue le samedi 8 août à 18h. Il va contacter l'Aïgo Vivo afin de prévoir une messe en provençal et propose de remettre un bouquet à St Casimir. M. ROUSTAN demande si une procession est envisageable. Réponse de M. MACARIO : Au vu de la situation actuelle, des congés de l'agent de

la police rurale et de l'ouverture à cet horaire des commerces, une procession serait trop compliquée à mettre en place.

**M. FRANK** demande si les membres extérieurs du CCAS ont été nommés. M. MACARIO précise qu'il a eu plusieurs candidatures, écrites et orales. 4 personnes ont été retenues : Mmes ROSTAIN, GARDE, SCHIPPERS et BEVILACQUA. Mme PINTUS demande quels ont été les critères de sélection, considérant que d'autres candidats désignés par les catégories d'associations mentionnées dans l'appel à candidature ont été refusés. M. MACARIO a retenu les personnes qui l'ont directement sollicité et qui se sont intéressées au fonctionnement du CCAS. Mme PINTUS fait remarquer que cette sélection n'est pas conforme aux termes de l'appel à candidature.

**Mme PINTUS** évoque le projet de RAM. Elle souhaite que les erreurs commises pour la salle multi activités et le Clos des Rouvres ne soient pas reproduites et demande l'organisation d'une réunion publique. M. MACARIO rappelle qu'il s'agit d'une mise à disposition d'un local (l'ancienne bibliothèque) à la CAPG. C'est donc à la CAPG de trouver les financements et de mettre aux normes, les finances de la commune ne seront pas impactées.

Mme PINTUS rajoute que ce local sera utilisé pour un relais assistantes maternelles, c'est donc une perte de patrimoine pour la commune.

M. MACARIO pense, a contrario, que la commune peut être fière de mettre à disposition un local qui permettra l'accueil des enfants, tout comme le Canal Belletrud a permis aux communes du Haut pays d'entrer dans le syndicat. La solidarité entre communes est importante et permet de mener à bien certains projets.

M. FRANK aimerait connaître le contenu du projet. M. MACARIO rappelle que la commune met à disposition le local à la CAPG afin de créer un RAM, actuellement accueilli provisoirement dans les locaux de Saint Cézaire dans des conditions inadaptées (local au 1<sup>er</sup> étage).

M. FRANK ne remet pas en cause la solidarité prévue par ce projet mais ne veut pas qu'il soit trop tard si la commune a certaines demandes. Il souhaite savoir si des travaux sont envisagés pour le stationnement. Réponse de M. MACARIO : « Un parking est déjà existant puisque le local accueillait la bibliothèque ».

**Mme PINTUS** évoque l'article paru dans Nice Matin concernant la rénovation du patrimoine. Ce patrimoine est rare. Elle se demande si un cahier des charges a été élaboré et remis aux entreprises.

M. MACARIO précise que les travaux actuels concernent la toiture du lavoir des Molières. Une opération sera ensuite préparée avec l'association qui a restauré la Croix. M. PIERRET accepte les conseils et l'aide de Mme PINTUS pour ce dossier. Mme PINTUS nuance la remarque de M. PIERRET, elle sera là pour vérifier que tout a été fait et pas pour faire l'ensemble du travail.

**M. Marcel ROUSTAN**, absent lors du conseil du 4 juillet, reçoit officiellement l'écharpe d'adjoint des mains de M. MACARIO. Une photo officielle sera ensuite prise avec l'ensemble du conseil.

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,  
Marcel ROUSTAN

